



Paris, le 30 mars 2017

Téléphone : 01 56 41 51 14
Télécopie : 01 56 41 51 11
organisation@sgen.cfdt.fr

Objet :
convocation

Cher-e- camarade,

Tu es invité-e à une formation **Formation Mandatés SST Sgen-CFDT** syndicale du Sgen-CFDT les :

jeudi 11 et vendredi 12 mai 2017

dans les locaux du Sgen-CFDT – 47-49 avenue Simon Bolivar – Paris 19ème

Tu es invité-e- à participer à ces travaux sur l'un des deux jours ou sur la totalité.

Nous te rappelons qu'en application des dispositions de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 tu peux obtenir un congé de formation syndicale (modèle de demande ci dessous) à déposer un mois avant le début de la formation.

Crois, cher-e- camarade, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Claudie PAILLETTE
Secrétaire nationale

M-Mme-(Nom et prénom)
Fonction et spécialité
Etablissement/service

Je soussigné demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de jours, en application des dispositions de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 en vue de participer à la session de formation qui se déroulera du au 20 à, sous l'égide de l'Institut confédéral d'études et de formation syndicales de la CFDT.

Le /...../..... à

Signature

La demande de congé doit être adressée par écrit au chef de service au moins un mois à l'avance. A défaut de réponse expresse au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le début de la session, le congé est réputé accordé.

Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes doivent être communiquées avec leur motif à la CAP au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions.

A la fin de la session, une attestation constatant l'assiduité sera délivrée afin d'être remise au chef de service au moment de la reprise des fonctions.